

ANNEXE A
Formule A13
ACTE DE TRANSFERT

Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété, L.N.-B. 1980, ch.S-12.2, art.2

Les parties au présent acte de transfert sont :

AJOUTER LES PARTIES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

 cédant , de adresse , profession ou autre moyen d'identification , le « cédant »

et

 cessionnaire , de adresse , profession ou autre moyen d'identification , le « cessionnaire »

(Les énoncés, affidavits, déclarations statutaire ou autres documents qui constituent l'Annexe « D » ci-jointe font partie intégrante du présent acte de transfert.)

Le cédant transfère (en fief simple, ou selon le cas) au cessionnaire (à titre de propriétaire conjoint ou selon le cas) la parcelle décrite à l'Annexe « A » ci-jointe (avec une emprise, ou selon le cas, décrite à l'Annexe « A ») (et) (réservant au cédant une emprise, ou selon le cas, décrite à l'Annexe « A »).

(Le cédant garantit le titre.)

(Les conditions et engagements sous réserve desquels le présent transfert est établi constituent l'Annexe « C » ci-jointe.)

(Le conjoint du cédant est partie au présent instrument et consent à la présente aliénation aux fins de l'article 19 de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.)

Fait le jour, mois 20 .

SIGNÉ, SCÉLLÉ ET REMIS
en présence de :

)
)
)
)
)
)

_____ Cédant

_____ SJ